



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 18
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Delphine VOELLINGER
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER,
Conseillers municipaux
- EXCUSES** : Sylvie DESBAILLET, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022.
 2. Lecture de deux courriers d’habitants de la commune de Russin.
 3. Informations de la Mairie.
 4. Dates des opérations électorales pour l’année 2023.
 5. Propositions individuelles et questions.
 6. Divers.
-

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Salue cordialement tous les membres de l’assemblée et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux employés communaux présents parmi le public. Il excuse l’absence des Conseillers municipaux Sylvie DESBAILLET et Daniel SANDMEIER. Il passe ensuite au premier point de l’ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2022

Le PV est approuvé à l’unanimité. Remerciements à son auteure.

Claude MEMBREZ : Précise que la date du 13.11.22 envisagée pour la Revue genevoise est confirmée.

2. LECTURE DE DEUX COURRIERS D'HABITANTS DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Claude MEMBREZ : Procède à la lecture du premier courrier daté du 28.06.22.

*Commune de Russin
M. Claude Membrez
Président du Conseil municipal
1, place du Mandement
1281 Russin*

Concerne : Tribune de Genève du 27 juin 2022 – « Russin se chamaille pour une place de jeu ».

Monsieur le Président, cher Claude,

A la lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars 2022 et de l'article de la Tribune de Genève mentionnée supra, je me suis aperçu, lors de ces saines lectures, que des informations financières mentionnées par une Conseillère municipale du parti « Demain Russin » n'étaient pas conformes à la réalité.

En effet, le coût de construction total du projet « parking souterrain » a été rapporté uniquement à la place de parc, or, bien d'autres travaux ont été réalisés dans le cadre de cette construction :

- Construction d'un congélateur collectif (libération d'un local pour les archives communales).*
- Enterrement de la cabine moyenne tension SIG et démontage du bâtiment qui datait des années 60 et ne correspondait pas à l'architecture du centre du village.*
- Installation de 3 prises 63Ah réparties sur l'ensemble de la place, ce qui a permis de supprimer les groupes électrogènes lors des manifestations (coût de concession important, mais écologiquement justifié).*
- Aménagement de l'ensemble de la place « mairie et école ».*
- Création de locaux pour les sociétés communales et pour la Mairie.*
- Installation d'un ascenseur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux commerces locaux.*

A tous ces travaux, il faut ajouter l'aménagement de la place de jeux pour les enfants de l'école ; ils ont été réalisés conformément à la demande de la CMNS lors de la dépose de l'autorisation de construire.

Ces travaux et les coûts inhérents ont été présentés à la population lors d'une séance publique. Un questionnaire avait également été envoyé aux habitant-e-s pour sonder leur intérêt à la création d'un parking et au maintien du congélateur collectif. Cette consultation a permis à la Commune de déterminer le nombre des places de parking et de cases de congélation nécessaires.

A la suite de cette présentation et bien que le montant à engager était important, il n'y a eu ni référendum, ni la présence d'opposants lors des séances du Conseil municipal relatives à cet objet.

Nous pouvons constater aujourd'hui que lorsque les citoyen-ne-s souhaitent faire part de leur opposition, un référendum peut facilement être lancé et même aboutir avec une marge de signature confortable. La démocratie doit s'exprimer de cette manière et non en amalgamant des chiffres qui n'ont aucun rapport entre eux, et ce, malgré l'adage bien connu que les seuls chiffres dont on peut avoir confiance sont ceux qu'on a manipulés soi-même.

Il me tenait à cœur d'apporter ces précisions pour un débat objectif, basé sur la vérité.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Claude, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Olivier FAVRE : N'ayant lui-même pas été présent lors de la séance du Conseil municipal du mois de mars, le Maire n'avait pu apporter un correctif sur le sujet que lors de la séance du mois d'avril. La réponse au courrier reçu est donc déjà protocolée dans le PV No. 15 du Conseil municipal du 26.04.22, mais ce courrier fera néanmoins l'objet d'une réponse écrite de la Mairie à son auteur. Il est juste à déplorer que l'auteur de l'article de la Tribune de Genève se soit cantonné au PV du mois de mars.

Guy JULINI : Informe avoir été sollicité par téléphone par le journaliste, auquel il n'a pas souhaité répondre, puis harcelé de divers messages. Il est le seul à avoir émis un avis défavorable sur le projet de la place de jeu et s'étonne que le journaliste en fût informé. Il évoque une forme de dénonciation et s'insurge contre ce genre de pratique. Il est en outre très fâché que de fausses informations persistent à être véhiculées concernant le coût du parking.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se défend d'avoir jamais été contactée et d'avoir transmis quelque information que ce soit. Selon elle, toutes les informations nécessaires se trouvent dans le PV de séance et sont en conséquence à disposition de tout un chacun.

Claude MEMBREZ : Dont acte ! Certains journalistes cherchent la polémique.

Claude MEMBREZ : Procède à la lecture du second courrier reçu le 28 août 2022 par mail.

Concerne : Propositions d'actions pour des économies d'énergies et financières.

*Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les adjoints,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Veillez trouver ci-dessous quelques-unes de mes réflexions et propositions concernant des économies que la commune de Russin pourrait faire prochainement.

Constat :

La situation actuelle de l'énergie est actuellement vivement débattue dans beaucoup de Parlements. Nous avons appris par voie de presse que depuis la fabrication jusqu'à l'acheminement de cette dernière au lieu de consommation il y a de nombreux risques qui pourraient poser de graves soucis à l'Etat dans peu de temps (acheminement, approvisionnement, pénurie).

Les tensions autour de la guerre en Ukraine doit nous rendre attentifs à notre consommation d'électricité, surtout sur l'approvisionnement de celle-ci.

De plus, la situation du climat qui se dégrade grandement nous encourage à revoir nos habitudes et nos fonctionnements quotidiens. La consommation d'énergie a un impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.

Idée générale :

La consommation d'énergie est un enjeu pour la commune de Russin qui devrait poursuivre ses efforts pour mettre en place des solutions afin de réduire sa consommation et limiter les coûts. Il me paraît donc très important de mettre en place plusieurs solutions.

Propositions :

Premièrement la commune de Russin pourrait entreprendre ces gestes simples, rapides et efficaces :

- *Eteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture.*

- *Eteindre la totalité de l'éclairage public communal pendant les heures creuses (p.ex. entre 00h20 et 5h30, 15 minutes avant et après l'arrivée du train), seul l'axe de la Route du Mandement serait alors éclairé,*
- *Adapter la température moyenne de chauffage dans les bâtiments de la commune, surtout s'ils sont inoccupés,*
- *Couper l'eau des fontaines en période de froid (l'eau est un besoin supérieur et l'économiser est un devoir impérieux).*
- ...

Dans un deuxième temps, il me semble important de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie. En effet, nous pouvons tous contribuer à la réduction de la consommation d'énergie en adoptant de nouvelles habitudes, comme éteindre les lumières lorsque nous quittons une pièce ou baisser la température des logements. Pour cela la venue d'un professionnel (SIG ?), invité par la commune, pourrait bien entendu aider les habitants à profiter d'une baisse de facture et participer à l'effort collectif.

Conclusion :

Voici donc ce que sont mes premières idées, bien entendu elles sont sujettes au débat et à des ajustements en fonction des situations individuelles. Je souhaiterais qu'elles soient débattues lors du prochain Conseil municipal, voire en commission ad hoc.

En prenant ces mesures simples Russin montrerait l'exemple et ferait ainsi partie des quelques communes qui s'engage dans cette voie. Pour rappel Russin avait participé à l'action « La nuit est belle » (<https://www.lanuitestbelle.org/>) en 2019 et 2021 en voulant montrer l'exemple et sensibiliser. Il me semble important de poursuivre d'autres actions dans ce sens.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez montré à la lecture de mon courrier, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie, chers élus, de recevoir mes meilleures salutations.

Olivier FAVRE : Souhaite apporter une réponse en deux temps : sur le fond et sur la forme de ce courrier.

Sur la forme tout d'abord : Un citoyen ne peut à lui seul, demander que la Commune ouvre un débat, nomme une commission ou prenne des mesures, et ce, quel qu'en soit l'objet, autrement que par le biais d'une pétition ou par l'entremise de l'un de ses Conseillers municipaux. Charge à cet élu, en tant que représentant de la population, de transmettre la requête à l'Exécutif selon l'une des 5 modalités inscrites à l'art. 17 du règlement du Conseil municipal : question écrite, orale, proposition, résolution, motion.

Sur le fond : Une réponse écrite sera envoyée à l'auteur, pour l'informer des mesures déjà envisagées / en vigueur.

- Tous les locaux communaux sont, sauf oubli exceptionnel, éteints si inoccupés.
- L'entier de l'éclairage public communal est d'ores et déjà réduit de 50% de 23h00 à 05h00 du matin. La Commune suit en outre la réflexion de l'ACG portant sur ce sujet et toute possibilité de réduction complémentaire sera étudiée au cas par cas, dans le cadre d'un projet cantonal global avec les SIG.
- Le chauffage des locaux publics est régulé. D'aucuns auront remarqué qu'il fait très froid dans le local sociétés en hiver. A vérifier s'il est possible d'envisager de baisser encore la température de 1 degré dans certains locaux.
- Il faut distinguer les fontaines alimentées par des eaux de sources des fontaines raccordées aux SIG. La Commune dénombre quatre de ces dernières, qui ont déjà fait l'objet d'une demande d'abaissement du débit de 2 litres/mn à 1 litre/mn. Il n'est pas possible de descendre en dessous de ce débit ni de couper l'eau totalement, car alors se poseraient les questions du gel et de la stagnation due au manque de renouvellement de l'eau. Suzanne SERAFINI rappelle que 2 des 4 fontaines ne pourront être adaptées qu'en période hivernale.
- Concernant les économies d'énergie, plusieurs mandataires travaillent déjà sur la question dans le cadre du Schéma Directeur.

Il s'avère que le 95 % des demandes, parfaitement légitimes, relevées dans le courrier sont déjà appliquées. La Commune n'entrera donc pas en matière. Une réponse en ce sens sera envoyée à l'auteur du courrier.

Didier FROSSARD : Précise que la Commune se doit également d'appliquer les règles fédérales.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Soulève trois questions / remarques.

- Se réfère aux paroles du Maire évoquées lors du repas estival (Parlons-nous !) et toujours dans l'optique de favoriser les échanges entre la Commune et les habitants et d'éviter le recours à une pétition, un référendum ou de passer par l'entremise d'un élu, se pose la question du mode de communication offert aux villageois pour véhiculer leurs souhaits ?
- Précise en outre que le courrier dont il est fait objet a pour principal but la sensibilisation de tout un chacun aux problèmes énergétiques et à l'urgence d'une prise de mesures nécessaires et impératives, et ce, avant que le Schéma Directeur soit définitivement élaboré. Que peut-on faire dès à présent ?
- Qu'en est-il de la proposition de faire appel à un représentant des SIG, ou autre spécialiste, dans le but de sensibiliser la population aux économies d'énergie ?

Claude MEMBREZ : Confirme les dires du Maire, à savoir que les demandes mentionnées doivent impérativement passer par le biais des Conseillers municipaux. Il est ici question de la forme à respecter, car il est clair que sur le fond, toutes et tous ont envie d'avancer sur cette problématique.

Olivier FAVRE : Comme précédemment évoqué, les Conseillers municipaux ont été élus pour représenter la population (demandes, doléances, critiques ...). Lorsque le Maire parle de discussion, il entend que l'Exécutif, à l'instar des Conseillers, est également là pour entendre les remarques de chacun, orienter la personne vers l'un des élus, ou, le cas échéant, pour faire lui-même une proposition au Conseil municipal si l'objet de la demande se trouve être d'intérêt général. Un volet environnement / énergie du Schéma Directeur prévoit l'intervention d'un spécialiste qui apportera des propositions concrètes sur ce thème. Le Schéma Directeur permet de rassembler toutes les thématiques et d'en effectuer les croisements nécessaires. Il n'est donc pas souhaitable de procéder à des débats parallèles, sous peine d'alourdir le processus et de perdre en efficacité.

Daniel CHAMBAZ : Tient à apporter une petite précision concernant les pétitions. Selon la loi cantonale sur l'exercice des pétitions, une pétition peut être présentée et signée par « son ou ses auteur(s) », soit possiblement par un seul individu. Une telle demande doit être étudiée, débattue. Certes, il n'est pas souhaitable d'en arriver là.

Olivier FAVRE : Pour autant qu'une pétition soit amenée comme telle, dûment datée et signée, celle-ci sera bien entendue présentée et débattue, voire classée verticalement, en Conseil municipal.

3. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

- EMPLOYE COMMUNAL / ASSISTANTE ADMINISTRATIVE : La Mairie est ravie de présenter les deux nouveaux collaborateurs récemment engagés : David RODRIGUEZ, architecte et technicien communal, qui a pris ses fonctions début juillet, à 40 % au sein de la commune de Russin et 60 % au sein de celle de Dardagny. La collaboration durant ces deux mois d'été s'est avérée fructueuse et très agréable. Angelina ECKMANN, titulaire d'un CFC de commerce, qui vient tout juste de décrocher (sur plus de 130 candidatures) et débute son premier travail en tant qu'assistante administrative à 40 %, début septembre. L'Exécutif tenait à afficher ici son désir de soutien aux jeunes en recherche de leur premier emploi, parcours très compliqué de nos jours.
- ROUTE DE VERBOIS - NUISANCES SONORES ET VITESSE : Petit rappel des différentes étapes.
 - Courant mai 2022 : Premières mesures du bruit et de la vitesse.
 - Début juin 2022 : Réduction de la vitesse à 60 km/h.
 - Fin juin 2022 : Nouvelles mesures du bruit et de la vitesse.
 - 27 septembre 2022 : Groupe de travail interdépartemental. Analyse des données.
 - 15-16 octobre 2022 : Course de côte.

Durant la période écoulée, une réduction drastique est à relever, probablement due au véhicule du SABRA, équipé de son micro, qui s'est avéré être un élément plus que dissuasif. En fonction des résultats révélés lors de la séance du 27.09.22, d'éventuels aménagements et/ou contrôles radar pourront être envisagés.

- **LIAISON GARE – VILLAGE** : Le projet interdépartemental porte sur le choix des technologies ci-après (obligation de présenter trois variantes possibles) et l'étude d'un tracé en lien avec l'analyse des contraintes techniques, environnementales et paysagères en cours.
 - Ascenseurs verticaux et passerelles.
 - Ascenseurs inclinés.
 - Navette autonome.
 Une séance est prévue le 10.09.22.

- **PISTE CYCLABLE RUSSIN – SATIGNY** : Ce projet entièrement dans les mains de l'Etat reprendra dès le 15.09.22. Le concept retenu consiste en une piste cyclable unilatérale bidirectionnelle. Un giratoire est prévu à la hauteur de la route de Verbois.

- **STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE** : Les éléments ci-après ont été retenus.
 - PRE-JONAS** :
 - Maintien des deux places de parc bleues actuellement marquées au sol.
 - Ajout de places pour deux roues.
 - CHRISTOPHES** :
 - Création de deux places de parc blanches devant le local sociétés.
 - CROIX-DE PLOMB** :
 - Maintien des places de parc blanches marquées au sol au début du chemin.
 - Création de quelques places de parc blanches devant la ferme Penet.
 - Création d'une longue zone de parking (9-11 places) au fond du chemin.
 Interdiction de tout stationnement hors place marquée au sol, au chemin du Pré-Jonas, au chemin de la Croix-de-Plomb et tout particulièrement au chemin des Christophes.

- **REDUCTION DE VITESSE AUX HAMEAUX** : L'assainissement des canalisations sera suivi d'un aménagement de surface rural adapté et de qualité, prenant en considération la réduction de vitesse. Ce projet est étudié par des architectes paysagistes dédiés. L'étude reviendra en commission, puis au Conseil municipal ultérieurement. S'agissant d'une route communale, la Commune initie le projet, qui devra être validé au niveau cantonal.

- **PLAN DE GESTION DE L'EVACUATION DES EAUX (PGEE) – MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT** : Le programme 2023 prévoit pour Russin (obligation légale – le terrain est propriété de l'Etat mais sous la responsabilité de la Commune) la mise en conformité de l'évacuation des eaux claires sur le versant en aval des voies CFF. Les canalisations et les drainages des vignes véhiculent un volume d'eau conséquent, dont les débordements risquent de causer des dégâts importants sur les collecteurs en charge et sur le milieu récepteur, par manque d'exutoire. En accord avec le service de l'Environnement et l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et prenant en considération la proximité des voies CFF (les eaux viennent heurter la butte des voies ferrées), la solution proposée consiste en l'aménagement d'un fossé à ciel ouvert (offrant par ailleurs une plus-value écologique) de 400 à 500 mètres cube de rétention. Ce projet sera couplé avec celui des CFF (à leur charge celui-ci), qui est de créer un ruisseau se déversant dans le nant des Teppes de Véré. L'étude fera l'objet d'un retour en commission, puis en Conseil municipal.

- **SCHEMA DIRECTEUR** : Le Maire présente le planning des interventions.
 - Été 2022 : Etude des mandataires.
 - Septembre – octobre 2022 : Préconsultations des services de l'Etat concernés.
 - Octobre – novembre 2022 : Commission d'urbanisme élargie, établissement du cahier des charges.
 - Novembre – décembre 2022 : Validation simultanée dudit cahier des charges par la Commune et le Canton.
 - Juin 2023 : Image directrice et fiches thématiques.
 - Décembre 2023 : Procédure d'adoption, consultation publique, vote du Conseil municipal et Conseil d'Etat.
 - Mars 2024 : Finalisation du document avec la Commission d'Urbanisme cantonal, la CMNS, etc.

- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE** : Etat des demandes d'autorisation de construire en cours.
 - Chemin de la Croix-de-Plomb : Bains chauds ouverts à l'année : En force depuis le 22.08.22.
 - Chemin des Aprâits : Construction de 2x4 appartements : Complément demandé.
 - Route du Mandement 334 : Rénovation, création de 2 logements dans la cour. Opposition de la Commune.
 - Route du Mandement 354 : Construction de 6 appartements. Préavis favorable de la Commune.
 - Route des Molards 6 : Pose de 21 panneaux photovoltaïques en toiture. Préavis favorable de la Commune.
 - Pont de Russin : Demande de renforcement des piles déposée par l'OCEau. Opposition de la CMNS.
 - Restaurant La Chaumaz : Demande du Département de mise en conformité de zone agricole ; suppression du jeu de boule, du parking, ... etc. Le préavis de la Commune est favorable au maintien de la situation actuelle.

- CREDIT AUX FAMILLES D'ACCUEIL DES UKRAINIENS : Les factures relatives à l'aide au logement des ukrainien-e-s doivent impérativement être présentées à la Mairie avant le 15.11.22, pour être impactées sur l'exercice 2022.
- PRESENTATION DE MI-LEGISLATURE : Celle-ci aura lieu le 15.11.22, à la salle communale très probablement.
- FETE DES VENDANGES : Les Conseillers municipaux sont invités à venir prendre un verre (et éventuellement aider au service de l'apéritif) dimanche 18.08.22 dès 15h00.

Suzanne SERAFINI :

- REMERCIEMENTS : L'Adjointe remercie les Conseillers pour leur active participation au repas estival et leur présence lors de la manifestation ayant eu lieu au Crozat.
- RENTREE SCOLAIRE : 59 enfants ont pris place dans 3 classes. Une nouvelle enseignante a pris ses fonctions.
- JEU DU PREAU : Le jeu a été réparé et les enfants en sont ravis. Deux trappes ont été ajoutées par le menuisier à la demande du paysagiste en charge de l'entretien des arbres, afin que l'accès à ces derniers lui soit facilité.
- RESTOSCO : Face à la demande croissante (une moyenne de 52 personnes), 2 services ont été organisés afin de respecter la réglementation en vigueur.
- CRECHE : 95 % des places sont occupées. Restent quelques places dédiées aux enfants nés entre le 01.08.2018 et le 31.07.19. Pour rappel : en raison des normes fixées, un certain quota est alloué par tranche d'âge.
- LA NUIT EST BELLE : La manifestation aura lieu le 23.09.22. Soirée intimiste, à la bougie.
- JOURNAL COMMUNAL : Le délai fixé pour la remise des textes est fixé au 18.10.22. L'Adjointe remercie d'ores et déjà Delphine VOELLINGER pour son article sur le Crozat, Sébastien DELESDERRIER et Vincent MONNIER pour leur article sur la Fête des Vendanges, Noëlle VUADENS pour sa recette du « polonais » et Claude DESBAILLET pour son article sur la sortie des aînés.

Didier FROSSARD :

- SACS D'EAUX PLUVIALES : L'inventaire est terminé.
- COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES : Dans le cadre de l'inspection annuelle par les SIG, quelques petits travaux de réfection (dus principalement au vieillissement ...) ont été relevés sur certains ouvrages. Un bureau d'ingénieur sera chargé d'en faire l'inventaire et le chiffrage.
- ASSAINISSEMENT – PHASAGE : A la demande de l'Etat, un planning des interventions à horizon 2031 a été établi avec l'aide d'un bureau d'ingénieur. Le coût y relatif est déjà prévu dans le budget de fonctionnement.
- RACCORDEMENTS PRIVES : Le rapport d'investigation est en cours de finalisation. Sur cette base, l'Office cantonal des eaux se chargera, si besoin, de contacter les propriétaires dont le raccordement s'avère incorrect.
- OUVRAGES D'ART – PONTS, MURS ... :
 - Sur la route du Mandement entre Russin et Dardagny, certains murs de soutènement en bord de route laissent apparaître des fissures. Ces ouvrages appartenant à l'Etat, l'office cantonal du Génie civil en a été informé par le technicien communal.
 - Conjointement avec Dardagny, une inspection globale du pont des Bailleys sera entreprise par un bureau d'ingénieur.
 - De même avec Satigny, une inspection globale de la passerelle piétonne située sur le nant du Châtelet sera effectuée.
- ROUTE DES BAILLEYS : Les affaissements récurrents des accotements de la route sur le tronçon situé entre le hameau et le pont des Bailleys sont l'œuvre de blaireaux qui creusent leurs terriers. La zone s'en trouve totalement déstabilisée. Une inspection des dégâts, doublée d'une étude sur la sécurisation des lieux sera établie par un ingénieur.

4. DATES DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ANNEE 2023

Claude MEMBREZ : Annonce les dates des opérations électorales pour l'année à venir.

- 12.03.23** : Votation populaire.
- 02.04.23** : Elections du Grand Conseil et premier tour du Conseil d'Etat.
- 30.04.23** : Election du second tour du Conseil d'Etat.
- 18.06.23** : Votation populaire.
- 22.10.23** : Elections du Conseil national et premier tour du Conseil des Etats.
- 12.11.23** : Election du second tour du Conseil des Etats.
- 26.11.23** : Votation populaire.

Par ailleurs, il rappelle leur fonction aux Conseillers municipaux concernés et invite celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir signer leur attestation de charge présidentielle.

- Président : Daniel SANDMEIER
- Suppléante : Sylvie DESBAILLET
- Vice-présidente : Nadine CORTINOVIS GFELLER
- Suppléant : Daniel CHAMBAZ

Olivier FAVRE : Précise pour sa part, que la population russinoise sera appelée à se prononcer sur le référendum relatif à la place de jeux lors de la votation populaire du 12.03.23. La séance de débat public sur le sujet aura lieu en début d'année 2023.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- SCHEMA DIRECTEUR :

Daniel CHAMBAZ : Une habitante de la Commune lui a récemment signalé qu'une étude sur le sujet avait été établie dans les années 90. Il suggère que cette étude soit ressortie des archives et communiquée au mandataire en charge de l'étude du dossier.

Olivier FAVRE : Ceci a déjà été fait.

- COMMISSION GESTION DES DECHETS :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Qu'en est-il de la demande de rapport adressée au mandataire ? En cas de propositions concrètes de ce dernier, quel serait le délai imparti à celui-ci pour présenter ces propositions afin que la commission puisse se prononcer ?

Didier FROSSARD : Malgré deux relances, aucune réponse de la part de celui-ci. Une troisième relance sera envoyée. Néanmoins, le document présenté en commission des déchets le 31.05.2022 sera transmis uniquement aux membres de ladite commission.

Guy JULINI : Déploie totalement la mauvaise organisation et le manque de substance des informations communiquées lors de la séance. Il n'est pas surpris qu'il faille les relancer encore et encore ... Il était en outre très déçu de n'avoir reçu aucun compte-rendu de cette séance, car il attache beaucoup d'importance à ce sujet.

Didier FROSSARD et Nadine CORTINOVIS GFELLER : Confirment tous deux que rien n'a été reçu. Dès réception, il ne manquera pas d'en être informé.

- NUISANCES LIEES AU TRAFIC AERIEN :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Nombre d'habitants du village s'interrogent sur les nuisances liées à l'aéroport, plus précisément :

- Au bruit occasionné lors de l'atterrissage des avions, qui leur semble s'être intensifié.
- A la trajectoire. Celle-ci a-t-elle été déplacée ? Peut-on vérifier cet état de fait pour permettre aux riverains de défendre leurs intérêts ?

Olivier FAVRE : La Commune est membre de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève. Sans pouvoir assister à toutes les séances, les informations sont suivies. Au début de l'été, la Mairie a reçu le porte-parole

délégué de l'aéroport. Les mêmes questions ont été posées, mais aucune réponse n'a été donnée, hormis le fait que le couloir aérien n'avait pas été modifié. Toutefois, en cas de mauvais temps, le pilote est autorisé à modifier quelque peu son tracé. Quant au bruit lors de l'atterrissage, aucune explication n'a été fournie.

Suzanne SERAFINI : N'est pas persuadée que les horaires soient bien respectés. Elle entend assez fréquemment des avions se profiler vers la piste d'atterrissage aux environs d'une heure du matin.

Guy JULINI : Estime que les pénalités encourues sont trop légères.

Claude MEMBREZ : Soutient quant à lui, qu'en dehors de certaines exceptions, il est interdit d'atterrir en dehors des plages horaires définies (00h00 à 06h00), sous peine de pénalités financières extrêmement lourdes. Les avions qui atterrissent après les heures autorisées sont ceux qui ne peuvent faire autrement. Il précise également que malgré le fait que la Commune se situe juste en dessous du couloir aérien, les habitants ne peuvent prétendre à une déduction fiscale pour nuisances sonores.

- MOBILTY :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : La Commune s'est-elle penchée sur la possibilité d'obtenir une voiture lors des précédentes législatures ? Pourrait-on envisager une voiture à demeure sur la Commune, à l'instar de La Plaine et Satigny ? Elle estime que ce serait un avantage certain pour la population (éviter d'acheter une seconde voiture, ... etc). Elle ne connaît pas les conditions, nombre d'habitants minimum ... La Mairie pourrait-elle se renseigner ?

Olivier FAVRE : N'a pas de chiffres en tête, mais il pense que la possibilité dépend du bassin de population, afin que la voiture soit rentabilisée. Une demande de renseignements peut être faite.

- DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX 2023 :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : En raison d'impératifs professionnels, souhaiterait que les futures dates des séances plénières de 2023 puissent être fixées relativement rapidement.

Claude MEMBREZ : Propose que ce point soit soumis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6. DIVERS

- ANTIGEL :

Suzanne SERAFINI : Par le passé, les propositions de cette association ont été refusées en raison d'un coût estimé trop élevé. Depuis lors, la Mairie est régulièrement relancée et la dernière proposition d'Antigel, d'un coût de CHF 5'000.- se formule ainsi :

Trois spectacles d'environ 20 minutes chacun répartis sur trois lieux de la Commune, courant février.

- Salle polyvalente : Harpiste virtuose en duo avec une artiste de cirque (aérien).
- Parking : Spectacle de danse urbaine.
- Temple : Concert d'un chanteur folk.

Les spectateurs « tournent » sur la manifestation. Un repas est normalement prévu à la fin. Les billets sont-ils payants ? A vérifier. Les Conseillers sont priés d'y réfléchir, la proposition sera présentée en prochaine séance.

- CONTES A REBOURS :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Vient de déposer une demande au nom des contes à rebours pour relancer la formule initiale de 23 soirées de contes (réduite en période de pandémie) et augmenter le nombre de soirées à Russin de 3 à 4. Elle a reçu l'aval de la Mairie et remercie vivement l'Exécutif pour cela.

Claude MEMBREZ : Clôt la séance en remerciant tous les membres de l'assemblée.

Séance levée à 20h30.

La prochaine séance est fixée au 04.10.22, 19 heures.